



RMI

Dept. of External Affairs.
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

REUNION "AD HOC" DES MINISTRES
DES RELATIONS EXTERIEURES
2 octobre 1991
Washington, D.C.

DEC 2 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
TOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

OEA/Ser. F/V.1
MRE/RES. 2/91
8 octobre 1991
Original: espagnol

MRE/RES. 2/91

APPUI A LA DEMOCRATIE EN HAITI

LA REUNION "AD HOC" DES MINISTRES DES RELATIONS EXTERIEURES,

VU la résolution MRE/RES.1/91 intitulée: "Appui au gouvernement démocratique d'Haiti" et le rapport de la Mission visée au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution, ainsi que la requête formulée par le Président de la République d'Haiti, Jean-Bertrand Aristide, dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 7 octobre 1991 (MRE/doc.3/91),

CONSIDERANT:

Que la crise que vit actuellement Haiti s'est aggravée et qu'en conséquence il faut adopter des mesures supplémentaires comme le prescrit le paragraphe 10 de la résolution MRE/RES. 1/91;

Que le Président Jean-Bertrand Aristide a soumis une requête visant une présence de l'Organisation en Haiti, sous forme d'une mission civile afin de contribuer au règlement de la crise que traverse ce pays,

DECIDE:

I

1. De réitérer la résolution MRE/RES.1/91 intitulée: "Appui au gouvernement démocratique d'Haiti", tout particulièrement en ce qui a trait au retour du Président Jean-Bertrand Aristide à l'exercice de son autorité légitime et à la nécessité de rétablir l'ordre constitutionnel. De maintenir également les mesures adoptées en vertu de cette résolution.

2. De condamner énergiquement le recours à la violence et à la coercion militaire ainsi que la décision de remplacer illégalement le Président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide.

3. De proclamer qu'aucun gouvernement issu de cette situation illégale ne sera accepté, et en conséquence de déclarer qu'aucun représentant de ce gouvernement ne sera reconnu.